



Conseil municipal du 10 mars 2016

Début de séance : 18h 30

Présents :

CHASSANDE Joëlle, LEVET Jean-Michel, REYMOND Christian,
ROCHE Annie, ROUSSILHE Claude, STRADIOTTO Alain,
VAUSSENAT Stéphane, CORBALAN Noëlle, THOMASSIN Dominique.

Mr Brun, receveur du Trésor Public.

Absent : Joël Gentil, pouvoir à Stéphane Vaussenat.

Secrétaire : A. Roche

Vote des comptes administratifs et de gestion 2015 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET GENERAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE	539 504,76 €	511 416,75 €
RECETTE	637 217,10 €	448 446,38 €
RESULTAT 2015	97 712,64 €	- 62 970,37 €
REPORT 2014	181 650,38 €	- 106 011,44 €
RESULTAT DE CLOTURE 2015	279 363,02 €	- 168 981,81 €

CCAS

	FONCTIONNEMENT
DEPENSE 2015	27 103.69 €
RECETTE 2015	27 103.69 €
RESULTAT DE CLOTURE 2015	0 €

(rappel : le budget du CCAS est désormais intégré au budget principal.)

ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE EXERCICE 2015	18 324.41 €	19 571 .15 €
RECETTE EXERCICE 2015	18 965.45 €	8 562.01 €
RESULTAT 2015	641.04 €	- 11 009.14 €
REPORT 2014	102.04 €	74 646.94 €
RESULTAT DE CLOTURE 2015	743.08 €	63 637.80 €

EAU

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE EXERCICE 2015	26 095.34	16 748.23
RECETTE EXERCICE 2015	30 891.41	15 421.20
RESULTAT 2015	4 796.07	- 1327.03
REPORT 2014	3 406.48	- 5040.37
RESULTAT DE CLOTURE 2015	8 202.55	- 6367.40

Les comptes administratifs retracent les comptes de la commune au sein de sa comptabilité, les comptes de gestion retracent les comptes de la commune au trésor public. Ils sont strictement identiques et conformes.

Ces différents comptes ont été adopté à 9 voix pour et 1 abstention.

Le maire s'abstenant pour le vote des comptes administratifs

- **Affectation des résultats 2015 au budget primitif 2016 :**

Budget Principal

Le maire propose d'affecter les résultats 2015 au budget primitif 2016.

001 : Déficit d'investissement	: 168 982€
1068 : Couverture partielle du déficit d'investissement	: 112 808€
002: Excédent de fonctionnement	: 166 555€

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget Assainissement :

001 : Excédent d'investissement	: 63 637 €
002: Excédent de fonctionnement	: 743 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget de l'eau :

002 : Excédent de fonctionnement	: 8 202.55 €
001 : Déficit d'investissement	: 6367.40 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote des taux d'imposition pour 2016 :

TAXES	2015	2016
Taxe habitation	7.00%	7.30 %
Taxe foncière bâti	21.00%	21.70 %
Taxe foncière non bâti	52.14 %	52,14%

Cette délibération donne matière à débat et a déjà fait l'objet d'une étude approfondie en réunion préparatoire. La proposition présentée tient pourtant compte (insuffisamment à son gré) des remarques de Claude Roussilhe qui souhaite que les industriels de la commune soient taxés davantage et les ménages épargnés. Il cependant convient de trouver un juste équilibre.

Cet effort fiscal, qui représente une augmentation d'un peu plus d'1€/mois par foyer, ne couvre pas la perte des dotations.

Délibération adoptée à 9 voix pour et 1 contre

Subventions aux associations :

Rappel : Pour bénéficier de ces subventions, les associations doivent présenter leurs comptes et résultats.

	Objet	Organisme	Montant 2015
657488	Alvinage	pêche	100
657488	Soins à domicile	ADSPA	150
657488	Culture	Association du Haut-Bréda	300
657488	Musée	AFMAPA	1 000
657488	Animation	Co' pins	500
657488	Animation	Comité des fêtes	500
657488	Participation	ADMR	600
657488	Participation	Radio Fond de France	400
657488	Participation	Association locomotive	500
657488	Participation	Alliance	600
657488	Participation	Club des sports	1 500
657488	Réserve pour imprévus		350
		TOTAL	6 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Cession des actions des thermes :

Le Maire rappelle au conseil municipal que La SAEM DOMAINE THERMAL D'ALLEVARD exploite l'établissement thermal à Allevard (38580). Le principal actionnaire de la société est la commune d'Allevard qui détient à ce jour environ 78 % du capital de la société. D'autres communes détiennent de manière minoritaire des actions au sein de la SAEM et notamment la commune de Pinsot (15 actions).

La SAEM DOMAINE THERMAL D'ALLEVARD bénéficie d'une procédure de sauvegarde depuis le 2 juin 2015 ouverte par le Tribunal de Commerce de Grenoble. Le principal actionnaire, en l'occurrence, la commune d'Allevard, n'est à ce jour plus en mesure de soutenir financièrement la société. C'est la raison pour laquelle, une recherche d'investisseurs et de repreneurs a été diligentée depuis le mois d'octobre 2015.

Les organes de la procédure de sauvegarde en accord avec le principal actionnaire ont décidé de retenir la dernière offre émanant de la SOCIETE EUROPEENNE DE THERMALISME appartenant à la COMPAGNIE LEBON prévoyant la présentation d'un plan de sauvegarde.

Compte tenu du fait qu'une commune ne peut être associée minoritaire au sein d'une société commerciale, l'ensemble des communes détenant des actions dans la SAEM DOMAINE THERMAL D'ALLEVARD doivent donc céder leurs titres à la SOCIETE EUROPEENNE DE THERMALISME ou à d'autres investisseurs privés indépendants afin de permettre au projet de se concrétiser.

Un courrier de proposition de prix émanant d'un investisseur privé a été transmis au Conseil Municipal.

Dans ces conditions, par cette délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la vente des actions détenues par la commune de Pinsot dans la SAEM DOMAINE THERMAL D'ALLEVARD à un investisseur privé indépendant, Madame Christelle MOULIN, pour un montant total de cinq cent euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à mener à bien toute la procédure de cession d'actions.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité

Plan d'urbanisme intercommunal :

La loi ALUR prévoit que la communauté de communes Le Grésivaudan deviendra compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme à compter de mars 2017.

Des communes s'opposent à ce transfert de compétence.

En effet, la compétence urbanisme permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle, etc.

C'est pourquoi, la commune de Pinsot qui souhaite garder son autonomie en matière d'environnement et d'urbanisme s'oppose à ce transfert de compétence.

Délibération adoptée à l'unanimité

Augmentation poste agent technique pour entretien du musée :

Afin de faciliter la gestion de l'entretien du musée, la communauté de commune propose de signer une convention pour 3h d'entretien par semaine avec la commune.

L'agent étant intéressé par l'augmentation de son temps de travail, le maire propose d'augmenter le poste d'agent technique concerné de 3h par semaine.

Délibération adoptée à l'unanimité

Demande de subventions pour travaux rue du Moulin :

Des demandes de subventions sont déposées au conseil départemental et à l'agence de l'eau pour travaux dans cette rue en vue de renforcer le réseau d'eau potable.

Devis : 14 842,08€ht

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération de demande de distraction de parcelles au régime forestier :

Il s'agit de soustraire les parcelles isolées M et N (environ 15 hectares) au régime forestier afin de pouvoir les vendre. Rappel : Le produit de cette vente finance l'achat de la propriété Ferrier Zenon à Gleyzin.

Délibération adoptée à l'unanimité

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Voir annexes jointe

Les 3 budgets sont votés à l'unanimité